

L'apprentissage mythes et réalités

Mise à jour juin 2020

1 milliard d'euros pour l'apprentissage... Rien pour les Lycées Professionnels !

En recevant les organisations syndicales, le jeudi 4 juin 2020, Emmanuel Macron a annoncé débloquer plus d'un milliard d'euros pour l'apprentissage. En plus des importantes aides déjà existantes de l'État et des Régions, ce seraient 5000 euros supplémentaires pour une entreprise qui engage un mineur. Cette aide serait sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariées, et avec obligation pour les autres d'atteindre 5% d'alternant·es dans leurs effectifs à l'échéance de la mesure. Les entreprises de moins de 250 salarié·es recevaient déjà 4125 € par embauche. Selon l'entourage de l'ex ministre du Travail, Muriel Pénicaud avec cette mesure, un·e apprenti·e de moins de 20 ans ne coûtera rien à l'employeur.

La crise sanitaire a montré la différence de statut entre les lycéen·nes qui sont élèves et les apprenti·es qui sont salarié·es. Pendant la période du confinement, alors que la totalité des lycéen·nes étaient chez eux·elles, certain·es apprenti·es étaient contraint·es d'être au travail dans leur entreprise de "formation". Les apprenti·es ne sont pas des salarié·es comme les autres. Elles et ils sont dans un cursus de formation professionnelle initiale visant à leur faire acquérir une qualification. Cette crise montre que le statut le plus protecteur pour la formation des jeunes reste bien celui d'élève dans le cadre d'une scolarisation obligatoire de 3 à 18 ans. **Plutôt qu'un énième plan de relance de l'apprentissage, la CGT Educ'action revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle : des moyens pour accueillir tou·tes les jeunes, améliorer les conditions de travail et permettre la réussite des élèves.**

Une « revalorisation » cheval de Troie de l'apprentissage !

La « revalorisation de la voie professionnelle » annoncée par Blanquer, toutes et tous peuvent d'ores et déjà faire le constat alarmant, il s'agit d'une insupportable dévalorisation de la voie professionnelle scolaire : baisse des volumes horaires, déspecialisation des formations et déconsidération des enseignements généraux, largement réduits à une conception utilitariste... L'allègement des grilles horaires, notamment en enseignement général, va rendre les poursuites d'études en BTS plus difficiles et appauvrir la culture générale. L'insertion professionnelle à l'issue de la scolarité ne sera pas davantage garantie. Dans son dossier de presse, le ministre l'affirme « *les élèves formés par apprentissage bénéficient d'une insertion professionnelle plus rapide* ». Il veut ouvrir de l'apprentissage dans tous les lycées professionnels, développer le mixage des publics entre élèves et apprenti·es, le mixage des parcours entre voie scolaire et apprentissage, pour faire de la voie professionnelle un « *parcours d'excellence et de réussite* ».

Derrière cette attaque contre les lycées professionnels et le service public d'Éducation, ce sont aussi les qualifications et les diplômes, leurs contenus et leur contrôle par l'État qui sont remis en cause et renvoyés aux seules organisations patronales. Il s'agit avant tout d'organiser l'enseignement professionnel pour le mettre exclusivement sous la coupe des branches patronales et au service de l'apprentissage. Pourtant, dans la réalité, l'apprentissage n'est pas plus efficace que la voie scolaire, l'apprentissage coûte plus cher.

C'est donc bien un choix idéologique, la volonté de donner les pleins pouvoirs au patronat sur la formation professionnelle qui guide cette marche forcée vers le tout apprentissage !

L'apprentissage est souvent présenté comme la solution miracle pour les élèves en difficulté. Il y a un *a priori* idéologique selon lequel le monde de l'entreprise réussirait là où l'école échoue.

■ 1 apprenti·e sur 5 ne termine pas sa formation !

29 % des contrats d'apprentissage de la campagne 2015-2016 ont été rompus avant leur terme, notamment pour les contrats compris entre 13 et 24 mois qui sont les plus nombreux. Ce taux de rupture peut atteindre plus de 40% dans les filières du bâtiment et de l'hôtellerie. Ces ruptures sont plus importantes dans le niveau 3 et 4. Selon une étude de CGPME Paris Île-de-France de 2014, 35 % des apprenti·es décident de mettre un terme à leur contrat à cause de leurs conditions de travail. Ceci recouvre des conditions de travail non formatrices (7 %), une inadéquation avec la formation suivie (6%), des exigences de productivité non supportées (5%), et le ressenti d'un non-respect de la personne dans son travail (8%). Les horaires excessifs ou inadaptés (4 %) et l'insatisfaction relative à la rémunération (5 %). Rien d'étonnant car 13% des entreprises déclarent accueillir des apprenti·es comme un supplément de personnel et 6% pour les avantages financiers du dispositif. Certaines entreprises utilisent aussi la période d'essai pour sélectionner les apprenti·es.

■ Une voie discriminatoire reproduisant les inégalités du marché du travail

Le sociologue Gilles Moreau fait le constat que « (...) l'apprentissage accueille toujours aussi peu de filles (30 %) et très peu d'enfants issus de l'immigration. Du coup, c'est le lycée professionnel qui se trouve en charge de former ces deux populations dont on sait combien l'insertion professionnelle est plus difficile. ». Les discriminations à l'embauche se retrouvent à l'entrée en apprentissage. Les écarts de salaires entre femmes et hommes peuvent atteindre 13% pour les moins de 18 ans.



■ Une voie dangereuse

Les apprenti·es représentent 50% des accidents de travail de la population active des moins de 20 ans.

■ L'apprentissage une meilleure voie d'insertion ?

Le meilleur taux d'insertion professionnelle des apprenti·es est souvent mis en avant. Cette meilleure insertion professionnelle est liée au capital d'autochtonie. Ces taux ne tiennent pas compte des apprenti·es qui ne terminent pas leur formation et du fait que la majorité des jeunes qui se présente sur le marché du travail provient de la voie scolaire. Sur le long terme l'insertion des élèves de la voie scolaire devient meilleure (l'enquête Génération 2010 du Cereq).

■ La voie scolaire : une meilleure voie de réussite à l'examen

En 2014, le taux de réussite au CAP diffère selon le statut. Les candidat·es l'ayant passé sous statut scolaire ont mieux réussi l'examen : 85,4 % contre 83,3 % pour les candidat·es ayant le statut d'apprenti·e. En BTS, la réussite est de 79,1% sous statut scolaire, pour 75% par apprentissage.

■ Pour développer l'apprentissage : l'austérité n'existe pas !

Les pouvoirs publics dépensent sans compter : à coup d'argent public et d'exonérations de cotisations sociales. Les Régions ont financé l'apprentissage à hauteur de 9 milliards d'euros sur les cinq dernières années. Le coût global de formation a augmenté de 13% sur la dernière période.

L'apprentissage n'est pas un meilleur mode de formation que la voie scolaire.

L'apprentissage coûte plus cher, est discriminatoire.

Développer l'apprentissage, c'est augmenter les inégalités sociales !

■ La voie pro au secours de l'apprentissage : la « mixité » des publics

Depuis des années, le nombre d'apprenti·es stagnait, en dépit de politiques volontaristes des pouvoirs publics. Depuis la mise en place de la loi « liberté de choisir son avenir professionnel », promulguée en septembre 2018, un rebond est constaté avec 188 005 contrats signés en 2018 et 203 000 en 2019 dans le secondaire sur les niveaux CAP et Bac professionnel confondus (source Dares). On veut utiliser les lycées pour sauver l'apprentissage.

C'est le sens du développement de la « *mixité des parcours* », les élèves commencent leur formation sous statut scolaire, et peuvent la terminer en apprentissage. Les Rectorats parlent aussi de « sécurisation des parcours » à travers des classes à public mixte (apprenti·es et élèves), les LP ne sont alors présentés que comme un filet de secours pour les ruptures de contrat d'apprentissage.

Les Rectorats prônent, par ailleurs, « l'utilisation des places vacantes en lycée pour l'accueil d'apprentis », c'est une vision comptable, totalement déconnectée des réalités pédagogiques.

■ Mixage des publics : menace sur le statut des PLP

En octobre 2016, les Inspections Générales ont publié un rapport intitulé « *Comment développer l'apprentissage dans les lycées professionnels* ». Ce rapport préconisait une extension de la « mixité des parcours » (alternance d'années de formation sous statut scolaire et de périodes en apprentissage) et de la « mixité des publics » (accueil dans une même section de jeunes sous les deux statuts). Il veut faire de l'apprentissage une « composante naturelle » des établissements technologiques et professionnels...

Le rapport menace clairement le statut des PLP. Les obligations réglementaires de services hebdomadaires sont perçues comme un « problème ». Il propose tout simplement de les casser en faisant en sorte que l'on ne distingue pas la quotité de service effectuée en direction d'élèves ou d'apprenti·es, via « *un conventionnement à reversement du CFA vers l'État de la partie des salaires correspondante* ».

La **CGT Éduc'action** met en garde contre la mise en œuvre du mixage des publics au sein de la voie professionnelle qui ne peut se faire qu'en annualisant le temps de travail des PLP.



■ Mixage des publics : un outil de tri social

Dans la logique des « parcours mixtes », la 1^{ère} année est utilisée comme un outil de tri social. Les meilleurs éléments partent en apprentissage, les élèves les plus fragiles restent dans la voie scolaire. Dans les classes mixées, on peut imaginer les rivalités entre les jeunes que peut créer une situation où certain·es sont payé·es et d'autres pas.

■ Mixage des publics : une aberration pédagogique

La logique de « classe mixte » est une aberration pédagogique. Apprenti·es et élèves n'ayant pas les mêmes durées en entreprise, comment l'enseignant·e peut-il/elle construire une progression pédagogique si le groupe classe n'est jamais le même ? Toujours dans le rapport « *Comment développer l'apprentissage dans les lycées professionnels* », les obstacles pédagogiques à la « mixité des publics » étaient balayés d'un revers de manche. Méprisant le savoir-faire des enseignant·es, le rapport préconise une « professionnalisation des acteurs en termes d'ingénierie pédagogique ».

Le développement à marche forcée de l'apprentissage dans les EPLE, ce n'est pas une « revalorisation de la voie professionnelle » !

La CGT combat cette politique idéologique du tout apprentissage. Elle défend l'enseignement professionnel sous statut scolaire qui est ouvert à toutes et à tous sans aucune discrimination. Elle défend le statut des PLP et refuse l'annualisation.

La formation professionnelle initiale ne doit pas être tournée uniquement vers l'insertion professionnelle immédiate. Elle doit donner accès à une culture générale et une culture professionnelle de qualité, garantie d'une reconnaissance de la qualification et d'une évolution possible sur le long terme. Elle doit offrir, à égalité avec les autres voies, des possibilités de poursuites d'études !

Il faut restituer au service public les moyens supprimés par des années d'austérité pour lui permettre d'accueillir sous statut scolaire tou·tes les jeunes en demande d'une formation diplômante (notamment les apprenti·es qui seront en mal de contrat dès septembre) et de garantir leur réussite ainsi que des conditions de travail satisfaisantes.

UN PLAN D'URGENCE POUR LA RENTRÉE

Plutôt qu'un énième plan de relance de l'apprentissage de plus d'un milliard d'euros, la CGT Educ'action revendique un plan d'urgence pour la voie professionnelle :

-  L'abandon de la co-intervention et le retour des enseignements disciplinaires. Les moyens existent (1h élève=2h prof).
-  La suppression du chef-d'œuvre dont la première session est déjà lourdement compromise. C'est 6h en 1° et Terminale CAP, 2h en 1° Bac Pro !
-  L'annulation des familles de métiers en 2nde. Comment des équipes pédagogiques qui n'ont pu se réunir, privées de référentiels, seront-elles en capacité de les mettre en place ?
-  Des moyens pour dédoubler, notamment en 3 PM et Term. L'utilisation des heures d'AP pour l'enseignement disciplinaire. L'orientation doit rester l'apanage des PsyEN dont c'est le métier !
-  La titularisation immédiate de tou·tes les contractuel·les !
-  Un seuil maximal de 20 élèves par classe en Bac pro et 12 en CAP.
-  L'intégration des lycées dans l'Éducation Prioritaire.



En savoir plus : Lire la brochure de la FERC-CGT :

« Questions sur l'Apprentissage(s) : NI TOTEM NI TABOU »

<http://www.ferc-cgt.org/apprentissage>



L'intérêt de la voie pro et des PLP : la CGT !

CGT Educ'action

case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

unsen@ferc.cgt.fr

- 01 55 82 76 55

- www.cgteduc.fr